



Monsieur Roger JANVIER nous a quitté le
samedi 8 janvier à l'âge de 94 ans.

Il a été maire de la commune de 1971 à 2001.

Nous adressons à Hélène, son épouse, ainsi qu'à ses
enfants et sa famille, nos plus sincères condoléances.

Le conseil municipal

MERCI MONSIEUR JANVIER

Roger Janvier était un homme hors du commun. Il a marqué profondément de son empreinte la commune en tant que maire, chef d'entreprise et président du club de football, écrivant ainsi toute une page de l'histoire du Genest-Saint-Isle.

Parmi les réalisations marquantes de ses 30 années de mandature, nous nous souvenons de la création de nouveaux lotissements, de l'aménagement de zones d'activités pour accueillir des entreprises, de l'extension des réseaux d'eau potable et téléphonique (la campagne n'était pas desservie), d'un des premiers Plan d'Occupation des Sols dès 1974 et, déjà, de la préservation de haies et de chemins, de l'aménagement du centre bourg pour conserver des commerces dans notre commune, de l'ouverture du Parc du Plessis et de la construction de la première salle des sports, de l'aménagement d'une bibliothèque relais et, bien évidemment, de la construction des écoles nécessaires pour accueillir les enfants puisque la population était passée en 30 ans de 868 à 1944 habitants.

C'est en 1960 que Roger Janvier, alors ingénieur, découvre un article dans la presse, mettant en garde les chercheurs sur les risques d'utiliser des rongeurs de laboratoire issus d'élevage amateurs. L'idée germe alors de créer un élevage professionnel, permettant d'offrir à la recherche française des animaux fiables. 60 ans plus tard, JANVIER LABS, devenue internationale, demeure fidèle aux valeurs de son fondateur. Elle rayonne aujourd'hui sur tous les territoires européens mais aussi outre Atlantique et dispose du site de production de rongeurs le plus important et le plus moderne d'Europe. Pour la petite histoire, il faut se souvenir que le premier rat Hector, qui a été envoyé sur la lune dans les années 60 venait du Genest !

Son nom est également associé à l'histoire du foot de notre commune. Il a été secrétaire du club de football de 1955 à 1966, puis président jusqu'en 1982, soit 16 ans de présidence ! Il a également participé au déplacement des terrains de foot, de la Lucette à la zone du Moulin, et à la construction de la salle des fêtes en 1970, salle construite à l'époque par une équipe de copains.

Monsieur JANVIER était un bâtisseur, un créatif, un visionnaire ; il fait partie de ces hommes qui ont toujours une longueur d'avance, ne reculent pas devant les difficultés, prennent des risques. Il a prouvé que la réussite ne doit rien à l'origine sociale, mais au talent et à la ténacité.

Pour toutes ces raisons, le conseil municipal a unanimement souhaité que son nom reste associé au Genest-Saint-Isle, pas seulement dans les registres d'état civil, mais en bonne place, au cœur de la cité en dénommant le complexe sportif au parc du Plessis « Espace Roger Janvier ». Je suis heureuse d'avoir pu partager avec lui l'hommage qui lui a été rendu à cette occasion le 29 janvier 2016, il y a tout juste 6 ans.

Nicole BOUILLON

INFORMATIONS MUNICIPALES

SOMMAIRE

INFORMATIONS MUNICIPALES

P 1-2 - Merci Monsieur Janvier

P 3 - État civil
- Balayage mécanique des rues
- Erratum fiche annuaire 2022

P 4 - Inscriptions sur les listes électorales
- Frelon asiatique

P 5 - Carte d'identité et passeport

VIE ASSOCIATIVE

P 5 - APE/APEL - Carnaval

VIE SCOLAIRE

P 6 - Ecole élémentaire publique Albert
Jacquard

AUTRES INFORMATIONS

P 7 - Laval Agglo lance un défi zéro déchets
- Pour mieux respirer ne brulez pas vos
déchets verts

P 8 - Les compagnons du devoir
- Annonce
- Objets trouvés
- Remise des articles pour les infos

Retrouvez actualités et photos sur le site internet de la
commune :

<http://www.le-genest-saint-isle.mairie53.fr/>

ETAT CIVIL

Naissances :

- Slon CARON, né le 6 janvier, domicilié 12 rue du
Haut Plateau

Décès :

- Monsieur Roger JANVIER décédé le 8 janvier 2022

BALAYAGE MECANIQUE DES RUES

Le balayage mécanique des rues aura lieu dans la nuit
**- du dimanche 20 février au lundi 21 février
2022.**

Merci de ne pas laisser vos voitures en stationnement
dans la rue pour que la balayeuse puisse passer
partout et notamment sur les grilles « avaloirs » des
eaux pluviales.

ERRATUM FICHE ANNUAIRE 2022

Des erreurs se sont glissées dans la fiche annuaire
qui a été distribuée avec le bulletin de janvier 2022.

- Le numéro de téléphone portable de l'entreprise
MAIGNAN MACONNERIE est le **06 84 19 87 20**.



- L'adresse mail de l'artisan FV COUVERTURE
ZINGUERIE est la suivante :

fv.couverture@outlook.fr



Merci de tenir compte de ces corrections.

INFORMATIONS MUNICIPALES

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

L'élection présidentielle aura lieu les dimanches 10 et 24 avril 2022.

Les élections législatives auront lieu les dimanches 12 et 19 juin 2022

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

Attention ! en cas d'emménagement dans la commune, l'inscription sur les listes électorales n'est pas automatique.

Plusieurs possibilités :

- en mairie jusqu'au 4 mars 2022 (pièce d'identité et justificatif de domicile à votre nom) ;
- en ligne jusqu'au 2 mars 2022 sur <https://www.service.public.fr>

Le cas des jeunes âgés de 18 ans :

L'INSEE inscrit d'office les jeunes qui atteignent 18 ans, sur le fondement des informations recueillies lors du recensement citoyen effectué par le jeune à 16 ans en vue de l'organisation de la journée défense et citoyenneté (JDC).

Le jeune majeur est inscrit d'office sur la liste électorale de la commune où il s'est fait recenser.

Si le jeune atteint 18 ans entre les 2 tours d'une élection, il ne peut voter qu'au second tour.

Pour toute question, contacter le secrétariat de mairie au 02.43.02.11.95.

Si vous avez déménagé à l'intérieur de la commune du Genest-Saint-Isle, signalez-le au secrétariat. En effet, la commune compte deux bureaux de vote et votre déménagement peut entraîner un changement de bureau.

Rappel : le secrétariat de mairie ne peut légalement, en aucun cas, faire ces démarches à votre place.

Avant les présidentielles, de nouvelles cartes d'électeurs vont être adressées à l'ensemble des électeurs.

Renseignements au 02.43.02.11.95

FRELON ASIATIQUE

La commune s'engage à financer 100 % du coût de l'intervention

La commune du Genest-Saint-Isle adhère au Plan d'action de lutte collective contre le frelon asiatique proposé par POLLENIZ Mayenne (réseau FREDON, FDGDON Pays de la Loire, fédérations régionale et départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles de la Mayenne).

Une convention de partenariat entre notre collectivité et POLLENIZ permet d'inciter les particuliers à faire détruire les nids de frelons asiatiques. En effet, **pour les interventions réalisées, y compris sur le domaine privé, la commune s'engage à financer 100% du coût de l'intervention.**

Regardez chez vous (rebords de toit, de fenêtres, cabanons de jardins, préaux, vérandas...). **Si vous trouvez un nid de frelons asiatiques, soit sur les espaces publics, soit en terrain privé, merci d'en informer la mairie au 02.43.02.11.95.**

Le référent communal viendra authentifier le nid et recueillir les informations nécessaires à son enlèvement (hauteur, support, accessibilité...). Ces données seront transmises à POLLENIZ 53 qui assurera la mise en œuvre de la destruction par le biais d'entreprises prestataires spécialisées, identifiées et respectueuses d'une charte des bonnes pratiques et des réglementations inhérentes à l'activité.

POLLENIZ Mayenne
17, boulevard des Manouvriers – 53810 CHANGE
Tél. : 02.43.56.12.40

CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT



***Les délais d'attente peuvent
être très longs***

**Seules certaines mairies peuvent
renouveler les cartes d'identité et les
passeports biométriques. Nos conseils :**

1- PRENDRE RENDEZ-VOUS

Le dépôt du dossier se fait uniquement sur rendez-vous dans l'une des mairies équipées d'un dispositif de recueil : Bonchamp-lès-Laval, Changé, Château-Gontier, Craon, Ernée, Evron, Gorrion, Lassay-les-Châteaux, Laval, Mayenne, Meslay du Maine, Pré-en-Pail, Saint-Berthevin et Villaines-la-Juhel.

Attention ! Les délais pour avoir un rendez-vous peuvent s'avérer longs, les mairies étant débordées par les nombreuses demandes. C'est pourquoi, il peut être utile d'appeler plusieurs mairies pour connaître leurs disponibilités.

Nous vous recommandons de **déposer votre demande plusieurs mois avant la date de péremption de votre titre** parce qu'il faut prévoir les délais d'instruction en Préfecture, de fabrication par le Ministère de l'Intérieur et de livraison en mairie.

2- PRÉPAREZ VOTRE DOSSIER

Pour éviter de vous déplacer inutilement, faites-vous préciser lors de votre prise de rendez-vous, la liste des documents nécessaires à la constitution de votre dossier.

Pour gagner du temps, nous vous encourageons à remplir votre pré-demande sur internet à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/>

Cette démarche ne vous dispense pas de vous rendre à la mairie auprès de laquelle vous avez pris rendez-vous pour finaliser votre dossier. Mais elle vous permet de gagner du temps. Le guichet récupèrera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et prendra vos empreintes.



A.P.E.
**Association des parents
d'élèves du groupe
scolaire Albert Jacquard
&**



A.P.E.L
**Association des parents
d'élèves de l'école Privée
François d'Assise**

Les associations des parents d'élèves des écoles genestaises vous invitent au **Carnaval** qui se déroulera le

Samedi 2 avril 2022
Ouvert à tous, petits et grands

Des informations complémentaires seront transmises prochainement.

VIE SCOLAIRE

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE ALBERT JACQUARD

Découverte du collège de Martonne pour les CM

Jeudi 20 janvier, les deux classes de CM se sont rendues au collège de Martonne pour une matinée un peu spéciale.

Les **CM2** ont pu se mettre dans la peau d'élèves de 6^{ème} en découvrant le CDI et tous les autres espaces spécifiques du collège : les salles de technologie, de musique, d'arts plastiques, de sciences, de permanence, le self, la vie scolaire... M. Le Bars et M. Lemaile, respectivement principal adjoint et principal, ont accueilli les élèves et leur ont expliqué le fonctionnement du collège. Les élèves de CM2 avaient quelques appréhensions, bien vite dissipées par les discours rassurants des intervenants. Ils n'ont maintenant qu'une seule hâte : y retourner en septembre prochain !



Cette même matinée fut l'occasion, pour les **CM1**, de se rendre, eux-aussi, pour la première fois, au collège pour une animation dans un planétarium. Comme dans un vaisseau spatial, avec comme commandant de bord, un des professeurs de sciences, Mr Gaillard, ils ont pu découvrir la Lune, les planètes et le reste du système solaire.



Mme Mélissa Lepage, directrice de l'école élémentaire
ce.0530218z@ac-nantes.fr
02.43.02.18.63.

AUTRES INFORMATIONS

LAVAL AGGLO

Laval Agglo lance un défi zéro déchet.



OBJECTIF : 100 FOYERS ENGAGÉS DE FÉVRIER À JUILLET 2022 !

Ouvert à tous les habitants du territoire, c'est une occasion de participer à une expérience unique visant à diminuer son empreinte écologique au quotidien en réduisant sa production de déchets.

Ce défi, c'est pour qui ?

Tous les habitants de Laval agglomération : tout le monde peut participer !

Pour plus de convivialité, vous pourrez vous engager en équipe : voisins, parents d'élève, collègues, ou encore membres d'un club ou d'une association du territoire...

Comment faire pour participer ?

L'inscription se fait en ligne avant le 20 février 2022 : <https://defis-declics.org/fr/mes-defis/zero-dechet-laval-agglo/>

Une question ?

Le service Prévention des Déchets de Laval agglomération et l'association Synergies sont à votre écoute ! N'hésitez pas !

Contactez-nous au 02.53.74.11.12

ou avec l'adresse angela-baudoin@laval-agglo.fr

POUR MIEUX RESPIRER NE BRULEZ PAS VOS DÉCHETS VERTS



Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit. C'est une pratique polluante pour l'environnement et toxique pour la santé.



Depuis décembre 2020, le code de l'environnement a renforcé l'interdiction du brûlage à l'air libre des biodéchets.

Les filières de valorisation existent : le broyage, le compostage, la méthanisation, l'apport en déchetterie.

Plaquette d'information sur le site internet de la commune <http://www.le-genest-saint-isle.mairie53.fr/>

Plus d'informations sur la déchetterie sur <https://www.agglo-laval.fr/utile-au-quotidien/dechets-collecte-et-valorisation/la-collecte-des-dechets/les-dechetteries>

AUTRES INFORMATIONS

LES COMPAGNONS DU DEVOIR

« Formez-vous autrement »

**Portes ouvertes les 11 et 12 mars 2022
de 9h30 à 17h30**

Découvrez les Compagnons du Devoir et leur modèle de formation en alternance, lors de leurs journées portes ouvertes, pour trouver votre voie parmi une trentaine de métiers concrets et utiles.

Participez à ces rencontres, virtuelles ou en réel, pour en savoir plus sur les inscriptions, les matières enseignées par métier, les modalités d'alternance, les poursuites d'études, les débouchés... Et bien sûr, le Tour de France et la vie en maison de Compagnons !

Nos équipes répondront à vos questions et vous accompagneront pour élaborer avec vous votre futur projet professionnel.

Informations sur <https://www.formezvousautrement.fr>

Pour la région Pays de la Loire : Maison de compagnons, 25 boulevard Copernic, 49000 Angers.

ANNONCE

L'Atelier du Meuble
rénove et relooke vos meubles
selon vos envies.

Nous réalisons un large choix de modifications (sablage, ponçage, peinture, tapisserie, accessoires), Je me déplace à domicile pour réaliser un devis gratuit.

Geoffrey LOISEAU

06.29.13.33.43

Instagram :

[l_atelier_du_meuble](#)

Facebook : L'Atelier du meuble



OBJETS TROUVES

Parc du Plessis : 1 paire de lunettes de soleil enfant bleues.

Salle des fêtes : 1 suspension décorative Abeille – 1 pull Géo 10 ans (gris rayures noires) – 1 serviette de bain grise « Inès de la Fressange ».

Autres : 1 collier de perles – 1 clé Bel'M – 1 clé « Vachette » - 1 gant vert bouteille – 1 portemonnaie en lin beige – 1 trousseau 5 clés mousqueton bleu – gants enfant gris - 1 paire de lunettes argent – 1 lampe de jardin – 1 statuette Bouddha 7 cm.

A chaque fin de saison sportive, de nombreux vêtements, oubliés dans les salles de sports, sont déposés en mairie. N'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie pour les récupérer. Nous les conservons un an maximum.

REMISE DES ARTICLES POUR LES INFOS

**ATTENTION PROCHAIN BULLETIN
EN MARS**

**Pensez à anticiper vos communications et
transmettre régulièrement vos messages
sur le site internet !**

Pour le bulletin municipal du mois
de **mars 2022**,
remise des articles au plus tard le

21 février 2022

à la mairie.

**Cette date passée, aucun article
ne sera pris en compte.**

Merci d'envoyer vos articles par mail à l'adresse :

mairie.le.genest.saint.isle@wanadoo.fr

SITE INTERNET DE LA COMMUNE

www.le-genest-saint-isle.mairie53.fr